

SSO

Pour de bonnes raisons

Pourquoi consulter un médecin-dentiste membre de la SSO ? En quoi est-il différent des autres médecins-dentistes ? Quels sont les avantages pour moi de faire confiance pour mes soins dentaires à un médecin-dentiste appartenant à la SSO ?

Les médecins-dentistes membres de la SSO, hommes et femmes, se distinguent de leurs collègues qui n'en font pas partie par d'importantes qualifications. Pour être admis comme spécialiste de la médecine dentaire au sein de l'organisation professionnelle de la SSO, il faut satisfaire à de nombreux critères, dont certains qui sont très exigeants. C'est pourquoi l'appartenance d'un spécialiste de la médecine dentaire à la SSO vous garantit que votre traitement dentaire sera mené à bien dans toutes les règles de l'art. Les médecins-dentistes membres de la SSO s'engagent à maintenir leurs connaissances au niveau des avancées scientifiques les plus récentes. Ils s'engagent également à conduire leur cabinet dentaire dans le respect des normes de qualité les plus modernes.

Dans l'intérêt des patients

Tout membre de la Société suisse des médecins-dentistes SSO satisfait aux exigences de qualité les plus élevées. Les membres de la SSO se soumettent volontairement, et dans l'intérêt bien compris de leurs patients, à plusieurs règles déontologiques :



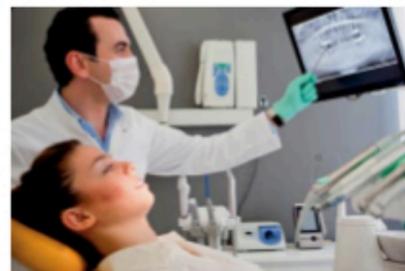
Tout à votre avantage : les membres de la SSO se soumettent volontairement à plusieurs règles déontologiques. (Photo : Iris Krebs, Berne)

- L'hygiène buccale des patientes et des patients est leur règle d'or ;
- Leur formation médicale continue dépasse les quatre-vingts heures par an et a pour but de maintenir leurs connaissances au niveau le plus actuel* ;

>> Suite à la page 2

>> Suite de la page 1

- Tout membre de la SSO est personnellement responsable vis-à-vis de ses patientes et de ses patients ; chaque traitement est adapté aux besoins individuels de chacun ;
- Patientes et patients sont renseignés sur les différentes possibilités de traitement et informés du coût de leur traitement ;
- Les patientes et les patients se voient remettre une note d'honoraires à la fois compréhensible et détaillée ;
- En présence d'un différend, le médecin-dentiste membre de la SSO se soumet à la procédure d'arbitrage de la commission de conciliation médico-dentaire.



Les médecins-dentistes membres de la SSO travaillent de manière transparente. Ils renseignent leurs patients sur toutes les étapes de leur traitement.

* Cette clause de formation continue s'applique également aux non-membres de la SSO autorisés à pratiquer des traitements à la charge de l'assurance-maladie obligatoire.

Transparence garantie

Toute patiente, tout patient désireux d'être assuré que son traitement de médecine dentaire ne va pas lui réserver de surprises désagréables aura avantage à s'assurer que son médecin-dentiste appartient à la SSO. Elle est l'organisation professionnelle de la plupart des spécialistes de médecine dentaire pratiquant en Suisse. Elle garantit la transparence indispensable aux différentes étapes d'un traitement. Du premier entretien à la conclusion d'interventions compliquées, toute l'étendue du traitement est clairement expliquée au patient. Votre médecin-dentiste SSO répondra volontiers à vos questions personnelles, qu'il s'agisse des différentes phases de votre traitement, de sa note d'honoraires ou des éventuelles alternatives thérapeutiques.